

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*L'An deux mille Vingt-Trois, le Vingt-Quatre Janvier, à Dix Huit heures Quinze minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de FOUGEROLLES, sous la Présidence de Monsieur Christian ROBERT, Président.*

Date de convocation : 16 Janvier 2023  
Nombre de Délégués : 28  
En exercice : 28  
Présents : 24  
Dont : titulaires : 22 - suppléants : 2  
Est nommé secrétaire de séance : Marie-Annick BEAUFRERE

**PRESENTS** : *Buxières d'Aillac* : Didier GUENIN ; *Cluis* : Didier FLEURY, Mélissa PENOT, Jean-Pierre DALOT, Francis DAVIER; *Fougerolles* : Arnaud DENORMANDIE, Philippe BAILLY; *Gournay* : Philippe BAZIN, Bertrand SACHET ; *Lys Saint Georges* : Olivier MICHOT; *Maillet* : Denis DESCOUX (suppléant); *Malicornay* : Jean-Paul BALLEREAU; *Mers Sur Indre* : Christian ROBERT, Jean-Marc LAFONT, Hélène BEHRA; *Montipouret* : Marie-Christine MERCIER; *Mouhers* : Samuel LARDEAU (suppléant); *Neuvy Saint Sépulchre* : Guy GAUTRON, Jean-Marie BOFFEL, Marie-Annick BEAUFRERE, Delphine CHAUVAT, Jean-Luc MATHEY ; *Tranzault* : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT.

**Absents** : *Cluis* : 0, *Fougerolles* : 0 ; *Gournay* : 0, *Mers-Sur-Indre* : 0 ; *Montipouret* : David DORANGEON, Mélina BARABE; *Mouhers* : Barbara NICOLAS; *Neuvy-Saint-Sépulchre* : Cécile PLANTUREUX, Philippe ROUTET

**Pouvoirs** : Madame Cécile PLANTUREUX a donné pouvoir à Madame Delphine CHAUVAT. Madame Barbara NICOLAS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DENORMANDIE jusqu'à l'arrivée de son suppléant, Monsieur Samuel LARDEAU

**En présence de** : Monsieur Arnaud HANSSE du Bureau d'Etudes GILSON et de Janna ALLOUCHE, chargée de mission « PLUi »

\*\*\*\*\*

**Délibération DEL.2023.01.02**

**Objet** : PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

**Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Demande de Monsieur le Maire de CLUIS au nom de sa Commune au sujet  
de l'éolien dans le PADD

Monsieur le Président rappelle que pour l'éolien, le Comité de Pilotage du PLUi a prévu le maintien des projets en cours, ce qui est repris dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Monsieur Christian ROBERT, Président donne la parole à Monsieur Didier FLEURY, délégué et maire de la commune de CLUIS.

Celui-ci indique qu'il n'est pas d'accord avec le maintien des deux projets éoliens en cours et demande le retrait du PADD de la zone éolienne de MAILLET dans la mesure où sa Commune limitrophe est impactée.

Il détaille les raisons qui justifient la position de sa Commune à savoir : la protection du patrimoine historique : le château de cluis-dessous, l'église, le château (actuelle mairie), le viaduc ; pour des raisons économiques : la valeurs des biens notamment immobiliers seraient dépréciées du fait de la présence des éoliennes dans le paysage et pour la protection des nappes phréatiques de MAILLET, ce sur quoi Monsieur Jean-Paul BALLEREAU, maire de MALICORNAY acquiesce.

Monsieur le Président indique qu'il a prévenu Madame Magali BOUQUIN, délégués communautaire et maire de MAILLET, absente, de la demande de la commune de CLUIS. Son délégué suppléant, Monsieur Denis DESCOUX, indique que le Conseil Municipal de MAILLET a réaffirmé son accord au projet, que la CDC avait donné son accord à la réalisation des projets de BUXIERES d'AILLAC et MAILLET depuis 2011 et s'agissant du risque pour les nappes phréatiques s'étonne que le problème n'ait pas été soulevé avant.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'émettre un avis sur la demande de la commune de CLUIS, à savoir :

Seriez-vous favorable à la suppression de la zone éolienne de MAILLET ?

Il est procédé à un vote à bulletins secrets :

Nombre de votants : 25 (24 présents + 1 pouvoir)

Blancs ou Nuls : 0

Suffrages Exprimés : 25

OUI ( pour la suppression de l'éolien à Maillet) : 10

NON (pour la conserver) : 12

Demande d'informations complémentaires : 3

En conséquence, le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés, émet un avis favorable au maintien du projet éolien localisé sur la commune de MAILLET dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi.

**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME,  
A NEUVY-SAINT-SEPULCRE, le 15 mars 2023**

**Le secrétaire,  
Marie-Annick BEAUFRERE**

**Le Président,  
Christian ROBERT.**

Publié ou Notifié le :

Le Président,

